REPUBLIQUE DU SENEGAL ATTESTATION PROVISOIRE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

48106

N° 0245311

OFFICE DU BACCALAUREAT

Le Directeur de l'Office du Baccalauréat, soussigné, certifie que :

Monsieur Adama DIAW

Né le 15 Février 1998 à THIES (SENEGAL)

a obtenu le certificat d'aptitude au grade de

BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

SERIE S2, SCIENCES EXPERIMENTALES

SESSION NORMALE - ANNEE 2015

Le 31 Juillet 2015

Centre de THIES

Jury N° 826

avec la mention PASSABLE

Fait à DAKAR, le 07 Août 2015

Babou DIAHAM

TRES IMPORTANT: La présente attestation est provisoire et valable pour une période de deux ans au plus. Un an après la date portée ci-dessus le titulaire devra accomplir auprès de l'Office du Baccalauréat les démarches nécessaires en vue de l'établissement du diplôme définitif, qui ne sera délivré qu'à l'impétrant (e) en personne, contre remise de la présente attestation provisoire et éventuellement paiement des frais d'envoi. En aucun cas, il ne peut être délivré de duplicata ni de l'attestation ni du diplôme. Il est recommandé de faire établir de l'un comme de l'autre des copies ou photocopies qui doivent être certifiées conformes à l'original par le Maire ou par le Commissariat de Police.



DIAA - 1544E9 - 04446E - 0469E9 - 0E9142 CLE: 6723101/67201